



**Installation d'une terrasse sur la voie publique
rue Notre-Dame Ouest**

Ville de Thetford Mines

JE, PAULINE BERNARD GAROUTE, soussignée, dûment autorisée à cet effet pour et au nom de RESTAURANT LA BOUSOLE déclare m'engager à respecter les termes et conditions ci-après énumérés, en considération de la permission accordée par la Ville de Thetford Mines pour l'installation d'une terrasse sur la voie publique vis-à-vis mon commerce, entre le 15 avril et le 15 octobre ██████████:

1. La terrasse sera aménagée sur une plate-forme de bois, laquelle empiètera de 2 pieds sur le trottoir et de 8 pieds dans la rue, donnant ainsi une terrasse de 10 pieds de profondeur et dont la largeur maximum n'excédera pas la façade du bâtiment;
2. Une clôture en bois teint, d'une hauteur minimale de 3 pieds, sera aménagée autour de cette plate-forme de façon à délimiter l'espace occupé par la terrasse;
3. Aucun spectacle ne pourra être tenu sur la terrasse. Une musique d'ambiance pourra cependant être diffusée. Aucune forme de publicité n'est permise, sauf celle identifiée sur les parasols;
4. Les lieux doivent être maintenus propres et sécuritaires en tout temps;
5. La réglementation municipale sur le bruit doit être respectée.
6. Les travaux d'aménagement de la terrasse sont la responsabilité du requérant et à ses frais.

Nous nous engageons de plus à :

7. Détenir et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 1 000 000 \$ pour couvrir les risques de dommages pouvant découler de l'installation de la terrasse sur la voie publique;
8. Dégager la Ville de toute responsabilité, et l'indemniser, pour tout dommage ou pour toute réclamation pouvant découler de l'installation de ladite terrasse sur la voie publique;
9. Retirer les tables, chaises et plate-forme immédiatement sur demande d'un représentant de la Ville et cesser l'utilisation de la voie publique si les conditions mentionnées aux présentes ne sont pas respectées malgré un avis écrit à cet effet de la Ville. Sur refus de se conformer à la demande de la Ville, les travaux seront exécutés par la Ville et les coûts seront défrayés par l'établissement cité précédemment.

Nous reconnaissons que la permission d'utilisation gratuite de la voie publique qui nous est accordée est un privilège qui peut nous être retiré en tout temps si nous ne respectons pas le présent engagement.

ET J'AI SIGNÉ étant dûment autorisé à cet effet pour et au nom de :

RESTAURANT LA BOUSOLE

Nom du commerce

PAULINE BERNARD GAROUTE

Nom

156, rue Notre-Dame Ouest

Adresse

Date

Signature